

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Avril 1874.

## Chronique générale.

Au moment où certaines personnes sem-  
blent oublier la loi pour ne se souvenir que  
de leurs sympathies pour un certain nombre  
de condamnés de la Commune, nous croyons  
opportun de mettre sous les yeux de nos lec-  
teurs l'article 240 du Code pénal :

« Si les évadés ou si l'un d'eux sont pré-  
venus ou accusés de crimes de nature à en-  
traîner la peine de mort ou des peines per-  
pétuelles . . . . . »

« Les individus non chargés de la conduite  
ou de la garde qui auront facilité ou préparé  
l'évasion, seront condamnés à un emprison-  
nement d'un AN au moins et de CINQ ANS au  
plus. »

## On lit dans Paris-Journal :

Tout le monde ne croit pas à l'évasion mi-  
raculeuse de M. Rochefort, et un de ces in-  
crédules nous adresse une correspondance  
assez longue, que nous regrettons de ne  
pouvoir reproduire, mais d'où nous en ex-  
traierons, sous toutes réserves, bien enten-  
du, les lignes suivantes :

« Le bruit se répand que ce brave M. Ed-  
mond Adam, républicain d'attitude et ami  
de Rochefort, aurait été victime d'une très-  
audacieuse et très-ingénieuse escroquerie.

« Le coup vient de Londres et les fonds  
versés par les admirateurs de la Lanterne ont  
été palpés par l'escroc qui a fabriqué la  
fausse dépêche de Melbourne. C'est un an-  
cien convict et il se nomme Ch. Fenwick. La  
police de Londres est à ses trousses.

« Pour comble de disgrâce, on prétend  
que le gouvernement est disposé à poursui-  
vre énergiquement tous ceux qui, à Paris,  
ont fait acte de complicité matérielle avec les  
tentatives d'évasion de Nouméa. »

Les considérants de l'arrêté par lequel le  
préfet des Bouches-du-Rhône a dissous le  
conseil municipal de Marseille ont médio-  
cremment satisfait les membres de cette as-  
semblée radicale, et cela se comprend.

Le *Sémaphore* nous apprend qu'ils ont ré-  
digé une protestation contre l'arrêté et qu'ils  
souhaitent le préfet de nommer les auteurs du  
détournement de bons de pain, menaçant,  
dans le cas contraire, de lui intenter un  
procès en diffamation.

Nous pensons que le préfet n'hésitera pas  
à donner satisfaction aux réclamants et qu'il  
s'empressera de désigner nominativement  
ceux des conseillers municipaux qui n'ont  
pas craint de s'approprier le pain des pau-  
vres.

Voilà des noms qui méritent en effet d'être  
connus et recommandés à la reconnaissance  
des électeurs dont ils ont si bien mérité la  
confiance.

Samedi, dit la *Patrie*, il a été tenu une  
conférence de députés radicaux chez M. Le-  
dru-Rollin. Le but de cette réunion, que  
présidait le nouvel élu de Vaucluse, était

d'étudier le projet de la création d'un nou-  
veau journal républicain radical.

L'idée a été arrêtée en principe. Le nou-  
vel organe du radicalisme, destiné à faire  
concurrence à la *Republique française*, pren-  
dra le titre de *le Ralliement* ; il sera dirigé par  
M. Ledru-Rollin, comme la *Republique fran-  
çaise* est dirigée par M. Gambetta.

Chaque groupe radical aura donc son or-  
gane comme il a déjà son chef.

Le *Ralliement* paraîtra nécessairement en  
province, dans un département non soumis  
à l'état de siège, et, comme le *Patriote fran-  
çais*, de Sens, se vendra 10 c. dans les grands  
centres manufacturiers.

M. le général Chareton est arrivé depuis  
deux jours à Besançon. L'honorable rap-  
porteur de la loi sur l'armée et de la loi sur  
les fortifications de Paris vient, dit le *Cour-  
rier franc-comtois*, régler définitivement les  
points sur lesquels la défense de notre ré-  
gion sera portée.

M. le général Pé-de-Arros, membre du  
comité d'artillerie, accompagne le général  
Chareton.

M. TASSIN, DÉPUTÉ, ET M. DIARD, PRÉFET  
DE LOIR-ET-CHER.

M. Tassin s'étant cru offensé par une  
expression d'un arrêté pris par le préfet de  
Loir-et-Cher contre un journal de Blois, a  
envoyé ses témoins à M. Diard, qui, de son  
côté, a remis la conclusion de cette affaire  
entre les mains de deux de ses amis. Le pro-  
cès-verbal suivant a été rédigé et communi-  
qué à la presse :

« Le 1<sup>er</sup> avril 1874.

« M. le marquis de Rancogne, le comte  
d'Orléans, Gerberon-Tassin et Carré-Kérisouët  
se sont réunis à Blois pour examiner,  
en qualité de témoins de MM. Pierre Tassin,  
député, et Paul Diard, préfet de Loir-et-  
Cher, la demande de rétractation d'expres-  
sions contenues dans les considérants de  
l'arrêté préfectoral du 24 mars.

« MM. Gerberon et Carré-Kérisouët ont  
exposé qu'ils étaient chargés par leur client,  
M. Tassin, député, de demander à M. le pré-  
fet de Loir-et-Cher une rétractation publi-  
que du mot « cynique, » contenu dans l'ar-  
rêté en question.

« A cette première demande, MM. de Ran-  
cogne et d'Orléans ont répondu que M. le  
préfet n'avait fait que caractériser les atta-  
ques dirigées contre les maires nouvellement  
nommés, que l'article a qualifiés notamment  
« d'agents sans scrupules, » en conséquence  
qu'il la maintenait.

« MM. Gerberon et Carré-Kérisouët, s'a-  
dressant alors à M. Paul Diard, de la part de  
M. Pierre Tassin, demandent à M. Paul  
Diard de retirer le mot « cynique » contenu  
dans les considérants de l'arrêté dont il a  
déclaré prendre la responsabilité dans la  
première entrevue que ces messieurs ont eue  
avec lui le 29 mars.

« MM. de Rancogne et d'Orléans ont re-  
fusé, au nom de M. le préfet de Loir-et-Cher,  
de retirer l'expression.

« MM. Gerberon et Carré-Kérisouët, après  
avoir tenté ainsi inutilement les moyens de  
conciliation, demandent à M. Paul Diard, de  
la part de M. Pierre Tassin, une réparation  
par les armes.

« MM. de Rancogne et d'Orléans répon-  
dent que M. le préfet de Loir-et-Cher,  
n'ayant agi que comme administrateur et  
n'ayant visé uniquement que l'article du

journal sans avoir en vue la personne de M.  
Pierre Tassin, il ne saurait assumer aucune  
responsabilité personnelle à raison d'un acte  
de son administration. »

Ont signé : CARRÉ-KÉRISOUËT, député ;  
GERBERON-TASSIN ; marquis de RANCOGNE ;  
comte d'ORLÉANS.

On a dit que le duc de Larocheffoucauld-  
Bisaccia, en venant en France, ne faisait que  
toucher barre à Paris pour se rendre à  
Froshdorf. Ce bruit n'a aucun fondement ;  
notre ambassadeur à Londres repart pour  
l'Angleterre, et il n'a nullement l'intention  
de recommencer son voyage du mois d'octo-  
bre dernier.

## LES BONAPARTISTES.

On lit dans le *Journal de Paris* :  
« La propagande bonapartiste est plus  
active que jamais. Un grand nombre de per-  
sonnes reçoivent en ce moment, par la pos-  
te, une invitation à souscrire à une *Histoire  
populaire illustrée de l'empereur Napoléon III,  
écrite sous le patronage de S. M. l'impératrice et  
de S. A. le prince impérial.*

Dans ce livre, dit le prospectus, on trou-  
vera la justification de tous les actes de l'Em-  
pire et de tous les actes de l'empereur :  
« Strasbourg, Boulogne, le 2 Décembre, le  
Mexique, l'Italie, la guerre d'Allemagne, y  
seront présentés sous des aspects vrais et  
qui défient toutes les appréciations haineu-  
ses. » Le livre est de M. Granier de Cassa-  
gnac et de M. Paul de Cassagnac.

« Les bonapartistes se prétendent persé-  
cutés par le gouvernement actuel. Ils s'ac-  
cordent à eux-mêmes non-seulement l'au-  
rèole de la fidélité, mais la palme du mar-  
tyre.

« Qu'auraient-ils dit si, sous l'Empire, on  
avait envoyé par la poste des circulaires pour  
provoquer des souscriptions en faveur d'une  
*Histoire populaire du roi Louis-Philippe*, ou  
bien encore à une *Histoire illustrée de la Res-  
tauration* ? Qu'auraient-ils dit si, dans le  
prospectus, on avait annoncé l'intention de  
venger la monarchie constitutionnelle des  
calomnies dirigées contre elle par les bon-  
apartistes et les républicains.

« N'oublions pas que sous l'Empire on  
saisissait, contre tout droit, un livre du feu  
duc de Broglie, tiré à un petit nombre  
d'exemplaires pour quelques amis. N'ou-  
blions pas que l'on saisissait également le  
premier volume de *l'Histoire de la maison de  
Condé*, de M. le duc d'Aumale, volume qui  
n'allait pas même jusqu'au grand Condé.

Le *Figaro* annonçait l'autre matin que le  
prince impérial avait voulu rentrer en Fran-  
ce, et qu'il était parti sans consulter ni sa  
famille, ni ses amis, lorsqu'on l'avait rejoint  
à Douvres, au moment où il allait s'embar-  
quer. C'est là une histoire à dormir debout,  
et le fils de Napoléon III est trop sensé pour  
vouloir tenter des aventures comme celles  
de Strasbourg et de Boulogne. Le poisson  
d'avril du *Figaro* est donc d'un mauvais  
goût. Ce n'est pas son habitude.

## LA POPULATION DE PARIS.

Le dernier recensement constate que, de-  
puis 1870, la population de Paris est des-  
cendue de 2,200,000 à 1,850,000, soit une  
diminution de près de 350,000 âmes ou  
près de 15 0/0. Le même recensement éta-  
blit que ce sont les quartiers opulents qui

ont subi la plus forte diminution, et que les  
quartiers ouvriers ont gardé leur population,  
un d'eux même s'est accru.

On voit d'ici l'effet de la haussmanisation  
à outrance, lorsque les révolutions, — chose  
qu'il faut toujours prévoir dans ce pays, —  
viennent à la traverser. — Les bras inoccu-  
pés surabondent à Paris, pendant que les  
bras manquent au travail à la campagne.  
L'atelier révolutionnaire est toujours au  
complet lorsque chôme l'atelier industriel.

Théoriquement, le remède est tout trou-  
vé ; qu'on renvoie à la campagne, où ils au-  
raient dû rester, ces milliers de malheureux  
attirés par les splendeurs menteuses de l'em-  
pire moraliste ; ainsi parlent les esprits su-  
perficiels.

Vraiment ! allez donc leur proposer cette  
permutation, ô beaux parleurs ! Commen-  
cez, si vous pouvez, par guérir l'âme de ces  
malheureux des passions et des convoitises  
qui les ont arrachés à leur pays et à leur  
condition ! Commencez par leur rendre  
douce et possible la vie laborieuse et frugale  
de la ferme ; les semaines et les mois sans  
spectacles, sans bals, sans clubs, sans ca-  
boulots chantants, et le reste.

Bien plus, essayez de leur procurer les  
moyens de retourner au pays, de s'y instal-  
ler, de leur donner le bon sens et l'humilité  
nécessaires pour avouer qu'ils ont été dupés  
par le mirage grossier des splendeurs sur-  
faites du Paris impérial.

Vous avez haussmanisé les âmes, comme  
les villes : essayez maintenant de les rurali-  
ser, d'infuser le bon sens, l'intelligence des  
réalités dans ces esprits hallucinés par les  
mirages que vous présentiez comme des ré-  
alités définitives et destinées à faire monter la  
France au faite de la prospérité et de la gran-  
deur !

L'APOSTOLAT AGRICOLE CHEZ LES ARABES  
EN ALGÉRIE.

Nous avons raconté il y a quelque temps  
les travaux et les sacrifices au moyen des-  
quels l'éminent archevêque d'Alger, M<sup>sr</sup> La-  
vigerie, avait sauvé la vie à des milliers d'en-  
fants arabes, à l'époque où la famine dévorait  
leurs tribus, et comment ces enfants, de-  
venus ses pupilles, avaient été élevés dans  
des orphelinats agricoles fondés par lui-mê-  
me, à ses risques et périls, et qui ont absor-  
bé toute sa fortune personnelle. Ce qui n'a-  
vait pas empêché un journal radical de le  
vilipender.

Aujourd'hui il est utile pour tous de con-  
naître les premiers fruits qu'a retirés la colo-  
nisation du dévouement héroïque de M<sup>sr</sup> La-  
vigerie, et des auxiliaires qui lui ont donné  
leur concours.

Or, il est arrivé que ces enfants arabes  
ont tous demandé à connaître et à embrasser  
la religion qu'ils avaient donnée des sauveurs,  
des pères, des mères, auxquels ils ont voué  
une affection et une reconnaissance sans  
bornes.

Les orphelinats ont prospéré. Les enfants  
arrivés à l'âge nubile ont pu se marier, créer  
de nouvelles familles, et former des grou-  
pes d'Arabes chrétiens agriculteurs, chose  
qui avait été jugée à jamais impossible et  
chimérique par tous les gouvernements et  
toutes les bureaucraties civiles et militaires  
qui, depuis quarante ans, ont si bien culti-  
vé en Algérie, suivant un mot célèbre, la  
graine de carotte et la graine d'épinards.

Un correspondant de la *Liberté*, qui a vu  
ces villages agricoles fondés par les pupilles  
de M<sup>sr</sup> Lavigerie, en fait le tableau suivant :

C'est sur le chemin de fer d'Oran à Alger, dans un endroit qui, il y a une dizaine d'années, n'était qu'une solitude profonde où pas un bruit humain n'avait retenti depuis des siècles peut-être. On l'appelle Saint-Cyprien-du-Tighzel; mais les Arabes l'appellent le village des fils du Marabout.

Ce sont des enfants arabes abandonnés qui ont grandi et qu'on a mariés; on leur a donné une maison, un champ, des bœufs, tout un matériel agricole, et déjà la prospérité règne dans ces plaines autrefois désolées et où il semblait que la colère de Dieu s'était appesantie.

Les vieux Arabes n'y comprennent rien; ils demeurent pensifs devant ce travail latent des marabouts chrétiens qui vont, humbles et forts, semant derrière eux la vie et l'abondance.

Il n'y a pas longtemps, l'archevêque d'Alger avait procédé à l'installation de douze nouveaux ménages; on avait fait une petite fête, avec des chants d'église, des bénédictions solennelles, les cloches de la modeste église sonnant à toute volée, et les fusils de la tribu faisant parler la poudre.

Un Arabe, vieux et honoré des siens, était venu par curiosité; il restait rêveur devant ce spectacle de la joie de tous ces jeunes couples entrant dans la vie avec le secours de la foi et le courage du travail.

— A quoi penses-tu? lui demanda-t-on.

— Je pense, dit-il, que depuis que le monde existe, on n'a jamais vu que Dieu et ce marabout chrétien donner ainsi, pour rien, à des enfants abandonnés, les terres, les moissons et les bœufs.

Pour eux, l'enfant abandonné est presque un esclave; il n'appartient à aucune tribu, il semble marqué d'un sceau réprobateur, il est voué à toutes les misères et parfois à tous les vices.

— Tu ne blâmes pas, alors, les enfants d'avoir embrassé la foi chrétienne?

— Non; je sais qu'ils ont été libres de le faire. C'est le droit du grand marabout d'Alger de leur enseigner sa loi. Leur vie est à lui, puisque c'est lui qui la leur a conservée. C'était écrit!

Ce village n'a ni gendarmes, ni prison, il n'a même pas de maire; et cependant on n'y voit ni troubles, ni désordres; on n'y songe qu'au travail.

Et les vieux Arabes accourent sans cesse pour contempler l'œuvre entreprise par ces religieux pionniers. Chez eux on gratte encore la terre avec cet instrument qui doit être le premier dont s'est servi le genre humain, une sorte de gros crochet attaché au bout d'une grosse perche, traîné par une paire de bœufs, par une vache, par un cheval, par un âne, comme on peut. Nos machines, nos charrettes perfectionnées les plongent dans l'admiration.

Leurs moissons, sous le climat brûlant d'Afrique, sont à peu près nulles: quatre ou cinq pour un, et c'est tout; dans les années de sécheresse, pas même de la paille. C'est la famine. L'été dernier leurs moissons ont été perdues et celles des enfants de Saint-Cyprien étaient abondantes.

— Ils travaillent mieux que nous, disaient les vieux; leurs outils sont meilleurs.

— Achète une charrette, tu le peux.

— Ce n'est pas l'usage chez nous.

La routine, elle règne là comme ailleurs, et il faut des centaines d'années pour en détruire la fatale influence. Qui sait si l'Arabe ne se croirait pas maudit, s'il acceptait nos systèmes de culture, si différents de ceux que lui ont légués ses pères?

— Et puis, disent-ils, à quoi bon? Vous êtes gourmands, vous autres chrétiens; nous, nous sommes sobres. Un peu de galette d'orge, cuite sous la cendre, à midi; un peu de couscous, le soir; dans la saison, le lait de nos chèvres, à peine de viande, voilà tout ce qu'il nous faut.

Heureux les peuples qui n'ont pas de besoin! dit-on; mais aussi quelle dégradation et quelle misère! Ils se croient indépendants: ils sont esclaves; ils traînent après eux la stérilité et la mort; et quand la misère les presse par trop, ce n'est pas du travail qu'ils cherchent, c'est un passant à détrousser ou un goum à piller.

Que nous sommes loin de nous douter de toutes ces choses... Il y a pourtant des hommes qui se fient à des labeurs sans trêve, qui risquent les vexations, les persécutions, qui bravent la mort pour la suprême réussite de leur mission, et nous ne savons même pas leurs noms; à peine si nous y jetons les yeux, lorsqu'ils sont insérés dans un journal avec les bénédictions des amis de l'humanité.

On a peine à comprendre ces abnégations, lorsqu'on est harcelé sans cesse par la loi égoïste des sociétés qui vous recommande la charité et vous prouve sans cesse qu'il ne faut songer qu'à soi-même sous peine de rouler dans l'abîme.

Est-ce que des exemples aussi sublimes ne vous donnent pas, lecteur, le suprême regret de ne pou-

voir recommencer votre vie, et de la consacrer tout entière à une œuvre aussi grande que celle d'être utile aux autres, quitte à succomber à la peine?

Mais la foi a disparu de nos âmes; elle seule peut enfanter des miracles, elle seule donne le courage des entreprises qui n'ont que Dieu pour mobile et l'humanité pour résultat. CHRYSALÉ.

## Nouvelles extérieures.

PRUSSE.

On écrit de la frontière allemande:

La loi militaire est toujours une des grandes préoccupations des hommes politiques de Berlin. Sera-t-elle amendée, modifiée ou non? Le gouvernement fera-t-il, ou non, des concessions? Voilà les thèmes sur lesquels semblent discuter, mais certainement sur lesquels brodent, comme à plaisir, tous les scribes patentés de la Prusse en Allemagne et ailleurs.

Cette loi a été discutée et élucidée en tous sens, et nous savons ce qu'elle a de pratique, mais on ne nous a pas dit ce qu'elle coûtera à l'Allemagne et surtout quelle est son origine, autrement dit, à quel besoin elle sert de moyen. C'est ce qui nous intéresse, nous, ainsi que toute l'Europe; et sans attribuer aux faits et gestes des Berlinoises plus d'importance qu'il ne convient, je pense qu'il est bon, pour tous, de connaître l'idée créatrice ou l'origine de cette loi afin de pouvoir en apprécier convenablement les conséquences.

L'origine, c'est le besoin incontestable ou la nécessité, pour le gouvernement prussien, d'être armé envers et contre tous et d'être prêt à tout besoin. C'est de la paix armée, et armée jusqu'aux dents, oui; mais est-on libre de faire autrement, et l'Europe est-elle en droit d'attendre une autre attitude?

Ce premier point est admis à peu près partout, et vous en trouverez la preuve dans tous les budgets de la guerre des gouvernements de l'Europe. C'est en ceci que tous les gouvernements paraissent unanimement d'accord avec la Prusse.

Mais s'il y a, non pas entente, mais reconnaissance tacite chez tous du besoin d'armement, il doit y avoir aussi la connaissance parfaite des moyens de payer. Or, tous les gouvernements peuvent-ils parer aux dépenses que leur vaut la politique nouvelle et l'entente cordiale qui existe avec le gouvernement prussien.

Il y a là un sujet de méditation que je me permets de recommander aux hommes d'Etat de l'Europe et aussi aux financiers qui opèrent en Allemagne. Aux premiers je demanderai qui paiera cet état de paix, et aux seconds je dirai: Où est la sécurité de paiement?

A la nécessité d'un effectif permanent de 400,000 hommes, la *gêne en perspective* a fait ajouter une condition de durée qui a son importance et qui a passé à l'étranger et même en Allemagne presque inaperçue; peu de personnes, je crois, ont vu la ruse cachée sous la rubrique.

Le projet porte que la loi aura un effet de 12 ans, et ce complément a été présenté et accepté comme tout naturel; pourtant là est la seconde raison de cette loi, et cette seconde raison a, aux yeux de M. de Bismark, autant de force que la première; et j'ajouterai que, si le chancelier était forcé de faire des concessions sur la première, de l'effectif, certainement il n'en voudrait pas faire sur la seconde de la durée.

En effet, cette condition de durée permet au gouvernement l'établissement d'un compte spécial dit d'approvisionnement et de prévoyance, et ce compte sera long. Ce compte spécial, il faudra le couvrir, mais ne pourra-t-on en répartir le solde pas annués?

C'est un emprunt, dira-t-on, cela est vrai, mais à Berlin on répondra que c'est un attermolement. Que le public et les Allemands se rassurent, l'emprunt suivra de près; les défenses commencées ne peuvent être terminées sans un emprunt formidable, et il sera curieux de voir à quel taux il sera, non pas émis, mais réalisé, s'il l'est.

M. de Bismark tient à cette loi, dit-on; pour moi, je n'en doute pas. En effet, outre qu'il la croit indispensable pour couvrir la politique de la Prusse, elle a surtout ce mérite d'éviter au gouvernement, pour un temps, de parler emprunt. Mais n'est-ce pas reculer pour mieux sauter?

AUTRICHE.

Une note du comte Andrassy, ministre des affaires étrangères, proteste contre la réforme Encyclique envoyée par le Pape aux évêques autrichiens pour les exhorter à résister aux lois ecclésiastiques.

Cette note doit être expédiée à Rome avec des instructions pour l'ambassadeur austro-hongrois, comte de Paar, lequel sera chargé de communiquer cette note au cardinal Antonelli.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La députation de Maine-et-Loire et celle de Saumur en particulier viennent de perdre un de leurs membres les plus distingués.

M. Beulé, ancien ministre, est mort dimanche matin de la rupture d'un anévrysme. A huit heures, son domestique, entrant dans sa chambre, le trouva tourné du côté de la ruelle. Il crut qu'il dormait profondément, et se retira sur la pointe des pieds. Il revint une heure plus tard. M. Beulé semblait toujours dormir. Le domestique essaya de l'éveiller. Mais, à sa grande terreur, il s'aperçut qu'il était tout froid.

M<sup>me</sup> Beulé, avertie, envoya chercher immédiatement un médecin. Il était trop tard: M. Beulé était mort depuis deux heures.

M. Charles-Ernest Beulé était né à Saumur en 1826. Il avait donc quarante-huit ans. Elève de l'école normale, après avoir été quelque temps professeur de rhétorique à Moulins, il fut envoyé à l'école française d'Athènes. Là il reprit avec ardeur les fouilles déjà tentées pour rechercher les Propylées de l'Acropole. Ce sont ses importantes découvertes qui décidèrent du maintien de l'école, dont on contestait alors très-vivement l'utilité.

De retour en France en 1853, M. Beulé prit le grade de docteur, et fut nommé dès l'année suivante, en remplacement de Raoul Rochette, professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale.

En février 1860, M. Beulé fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où il succédait à Ch. Lenormand. Puis, au mois d'avril 1862, il fut nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de M. Halévy.

Comme homme politique, M. Beulé a eu une trop courte carrière pour qu'il soit permis de porter sur lui un jugement définitif.

Au 24 mai, il devint ministre et eut à supporter d'assez rudes assauts. Une circulaire où il demandait aux préfets des notes sur l'importance et la consistance des journaux de province fut le prétexte d'un gros orage parlementaire; peut-être le talent de M. Beulé n'était-il pas fait pour ces luttes; toujours est-il qu'au 20 novembre il quitta le ministère.

M. Beulé laisse trois enfants, dont le plus jeune a deux mois et demi à peine; les deux autres sont au collège. On a de lui de nombreux ouvrages historiques et archéologiques.

Les obsèques de M. Beulé auront probablement lieu aujourd'hui mardi.

L'anniversaire de la Résurrection du Sauveur du monde sera toujours un temps de rénovation. La parole évangélique annoncée pendant la sainte quarantaine dans les paroisses de Saint-Nicolas et de Nantilly, par deux missionnaires de la station, a été écoutée par une foule nombreuse et recueillie. Aussi ces pieux exercices sont-ils destinés à porter des fruits, et l'Eglise voit-elle avec une grande consolation le bien s'affirmer avec une grande liberté et le respect humain perdre de jour en jour de son empire.

Dimanche, à Saint-Pierre, il y a eu une grand-messe en musique, exécutée sous l'habile direction de son auteur, qui, depuis longtemps, mûrissait cette œuvre religieuse. M. Lecoq s'est révélé compositeur de mérite: il y a dans sa partition des passages de haute difficulté; l'harmonie en est belle et le sentiment religieux ne fait pas défaut.

Il nous est difficile de parler de tous ceux qui ont pris part à cette fête. Nous devons des éloges à l'orchestre, aux dames chanteuses, aux artistes et amateurs qui ont apportés un concours si empressé, aux jeunes gens de la société de N.-D. du Fort qui, eux aussi, ne pouvaient manquer en cette circonstance.

Les élèves des Frères des écoles chrétiennes, dirigés par M. Halberl, ont chanté dans le chœur avec ensemble et justesse.

A d'autres d'interpréter cette composition, qui, nous devons le reconnaître, a satisfait complètement les dilettanti. Quelques-uns lui ont reproché (où la critique ne croit-elle pas avoir prise) de manquer de sérieux; mais les opinions se sont modifiées à l'audition de l'*Ecce panis*, chanté par MM. Poulet et Brunet avec une vigueur peu commune, un sentiment religieux qui fait le plus grand honneur à ces deux amateurs de si bonne volonté.

Nous ne terminerons pas sans parler de l'*Agnus Dei*, qui, en tout autre lieu, eût été couvert de bravos les plus chaleureux. M<sup>me</sup> Marthe J... a été magnifique d'âme et de conviction en prononçant les deux notes de l'invocation, *Miserere nobis*.

Une première audition est bien insuffisante pour juger une œuvre nouvelle; aussi, espérons-nous qu'il nous sera donné encore d'entendre ces voix si harmonieuses dont le concours a apporté un si grand éclat à la solennité de Pâques.

Par ordre du ministre de la guerre, la publication de l'état de recensement de l'armée territoriale qui, d'après la circulaire préfectorale du 9 février dernier, devait être faite les 5 et 12 avril, est ajournée aux 19 et 25 avril prochain.

La liste des hommes des classes depuis 1855, devant composer l'armée territoriale, est arrêtée pour notre ville et affichée sur la façade de la Mairie.

Il y a dix jours, nous avons donné, sur le chemin de fer de Poitiers à Saumur, les divers renseignements parvenus à notre connaissance, renseignements qui ont été reproduits par toute la presse des environs.

La semaine dernière a eu lieu, comme nous l'avons dit, la réception de la ligne pour le département de la Vienne.

Aujourd'hui, nous pouvons ajouter ce qui suit:

On compte, d'après une feuille voisine, que le chemin de fer de Poitiers à Loudun sera livré à la circulation vers le 15 mai. On nous assure, d'un autre côté, que l'inauguration du chemin de Poitiers à Saumur est irrévocablement fixée au 11 mai.

Quoi qu'il en soit, les travaux du ballast se poursuivent activement, et les wagons amènent le sable, depuis samedi, à la station de Chacé-Varrains; dix fois par jour, le sifflet de la locomotive se fait entendre aux populations de cette contrée.

Dans cette dernière localité, on termine les constructions pour l'embarcadere des voyageurs et des marchandises.

Les poteaux du télégraphe sont placés jusqu'à la route de Saumur, et les fils conducteurs le seront cette semaine.

Enfin, des jalons sont alignés dans les vignes, en se rapprochant des prairies de Nantilly.

Samedi dernier, un enfant de six ans, Joseph Laviant, demeurant à Saint-Paul-du-Bois, s'est amusé à porter un charbon incandescent pris dans l'âtre de l'habitation de sa mère au pied d'un pailleur appartenant au sieur Gourichon.

Excité par le vent, le charbon a communiqué le feu au pailleur qui a bientôt été détruit. Les secours ont consisté à préserver l'habitation.

La veille, le sieur Julien Boussion, de Coron, étant en état d'ivresse, a fait une chute dans un escalier. Ne pouvant se relever, et personne n'étant venu à son secours, une congestion cérébrale s'est déterminée et n'a pas tardé à amener la mort.

On lit dans le *Journal de la Vienne*:

Un grand travail a été achevé, il y a quelques jours, dans la banlieue de Poitiers, au Grand-Pont. C'est le magnifique pont biais, au moyen duquel la route nationale n<sup>o</sup> 1 passera désormais par dessus la voie du nouveau chemin de fer de Loudun à Poitiers. Cette construction est fort belle, et, on peut le dire hardiment, on n'en compte pas plus de trois ou quatre semblables en France. Ce sera une vraie curiosité à visiter.

Ce pont biais, qui oblique de 43 degrés, est un composé de onze voûtes juxtaposées; c'est en quelque sorte un faisceau de onze ponts juxtaposés et comme collés l'un à l'autre.

tre, de façon à former éventail pour celui qui se place hors de l'axe de la voûte.

Depuis quatre jours, il y a tous les soirs foule au Grand-Pont pour voir exécuter les travaux de déblai de la voie à la lumière électrique.

Le *Travailleur* a annoncé que M. P.-L. Béchet se proposait de faire opposition au jugement qui l'a frappé; mais il s'est aperçu que ce jugement avait été rendu contradictoirement et non pas par défaut.

En conséquence, le *Travailleur* annonce qu'il interjettera appel à la Cour.

Un accident peu commun est arrivé le 30 mars sur la ligne d'Orléans.

Un wagon chargé de bœufs, et faisant partie d'un train de marchandises, s'est défoncé sous le poids de ces animaux, entre Vouvray et Vernou. Les bœufs, affolés, se sont échappés dans toutes les directions. On a fini par les réunir, mais deux d'entre eux ont été surpris par le train de voyageurs venant de Tours, et littéralement broyés. La machine a été renversée sur la voie. Heureusement, il n'y a pas eu d'accident. Le mécanicien et le chauffeur n'ont eu aucun mal.

Il n'en est résulté pour le train qu'un retard d'une heure.

L'adjudication des travaux de construction du pont de Port-Boulet aura lieu, par voie de soumissions cachetées, le samedi 2 mai prochain, à une heure de l'après-midi, à la préfecture d'Indre-et-Loire.

Le total des travaux est de 1,248,505 francs, non compris une somme à valoir de 201,494 francs.

La somme à verser pour le cautionnement est de 40,000 francs.

La caisse des dépôts et consignations vient d'abaisser de 6 0/0 à 5 0/0 l'intérêt des avances aux communes, et ne fixe plus, comme précédemment, la limite de 400,000 francs pour les emprunts.

Ce fait est d'une importance considérable; il permettra aux communes de terminer les entreprises arrêtées faute de fonds, et prouve une grande amélioration dans le crédit public.

La loterie des Orphelines de Saint-Joseph sera tirée le jeudi 23 avril, dans l'établissement, de une heure à deux heures.

Les personnes qui auraient la bonté d'offrir des lots sont priées de les envoyer le plus tôt possible à l'Orphelinat; l'exposition s'en fera le dimanche du Bon-Pasteur.

Toutes les personnes qui ont des billets sont invitées à assister au tirage, et, dans le cas où elles ne le pourraient, elles sont priées de se présenter le 24, pour retirer les objets qui pourraient leur être échus.

## Faits divers.

### L'AVALEUR DE FOURCHETTE.

Ce jeune homme, M. L..., est employé aux magasins du *Printemps*. Doué d'un gosier fort large, il s'amusaient souvent à faire à ce sujet des plaisanteries. A diverses reprises, il s'était introduit dans la gorge, soit une cuiller, soit une fourchette, dont il tenait entre les doigts l'extrémité et qu'il retirait ensuite, au grand étonnement de ses amis.

Un jour même, il avait fort effrayé sa mère, en se fourrant dans le gosier une louche jusqu'à la garde.

L'autre soir, M. L... étant à table avec ses camarades du magasin, prit une fourchette qu'il s'introduisit dans la bouche en tenant les dents du bout des doigts. La fourchette s'enfonçait peu à peu. Tout-à-coup un mouvement involontaire fit lâcher prise au jeune homme: la fourchette disparut tout entière.

Il essaya en vain de la rattraper. Un de ses camarades ne fut pas plus heureux et ne fit que l'enfoncer davantage.

M. le docteur Lepère, immédiatement appelé, reconnut l'impossibilité, même avec une pince, de retirer l'instrument.

Chose étrange! M. L... ne semble pas souffrir de l'introduction de ce corps étranger dans l'oesophage. Il rit et plaisante de son aventure. Chez M. le docteur Labbé, chirurgien de la Pitié, chez lequel l'avait conduit M. Jaluzot, il s'est mis au piano et

a fait de la musique en attendant le médecin.

Depuis ce singulier accident, dit *Figaro*, il est à l'hôpital de la Pitié, où il est entouré, on peut le dire, des soins de toute la Faculté, et il n'a pas encore ressenti la moindre douleur; on a pratiqué des sondages jusqu'à une profondeur de cinquante centimètres sans rencontrer aucun corps dur, mais une auscultation a révélé la présence de la fourchette plus bas encore, dans le voisinage du foie.

M. L... a été soumis à une diète absolue et au repos. Son moral n'est nullement affecté, et il est le premier à plaisanter sur ce qui lui est arrivé. Sa gaieté et sa bonne humeur sont les mêmes qu'auparavant, et, comme un médecin lui montrait une fourchette pour lui demander si celle qu'il a avalée était d'une longueur analogue, il a dit en riant:

— Vous n'allez pas me faire avaler celle-là, je pense?

Une consultation de médecins et de chirurgiens a eu lieu à la Pitié, mais elle n'a abouti à aucune décision; une autre consultation doit avoir lieu, à laquelle prendront part toutes nos célébrités médicales, qui considèrent ce cas comme très-grave. Au point de vue de la science, il est extrêmement curieux à observer.

En attendant, les médecins de l'hôpital ont fait demander à M. Jaluzot, du *Printemps*, une fourchette pareille à celle qui a été ingurgitée, afin d'en examiner la composition. Après cet examen, on a fait prendre à M. L... un contre-poison énergique, destiné à combattre les effets que pourrait occasionner la décomposition de ce métal.

M. L... avait perdu son père depuis très-peu de temps. Sa mère est dans la plus profonde désolation et envoie dépêche sur dépêche. Son oncle, M. B..., est arrivé en toute hâte, et ne quitte pas la Pitié.

D'après les dernières nouvelles, le jeune L... continue à être dans un état tout-à-fait extraordinaire de bonne santé. Il est gai, rit, plaisante, mange de bon appétit, et fume comme à l'ordinaire. Une consultation de neuf médecins a eu lieu autour de son lit, à l'hôpital de la Pitié. M. le docteur Labbé lui a enfoncé une sonde dans l'oesophage, mais sans rien rencontrer.

On a fait fabriquer à la hâte un instrument spécial, avec lequel une nouvelle opération a été faite. Le malade a dû être endormi.

Ce cas si bizarre préoccupe grandement toute la Faculté, et il est probable qu'une vingtaine au moins de médecins célèbres ont dû assister à l'opération.

Voici que l'on annonce, — qui l'aurait cru? les dernières représentations de la *Fille de Madame Angot*; à ce propos, M. Eugène Chavette rapporte dans l'*Événement* certains souvenirs curieux du succès de *Madame Angot* ou la *Poisarde parvenue*, qui eut autant de succès sous le Directoire que sa fille en a eu parmi nous. *Madame Angot* fut jouée à la Gaité 457 fois de suite!

Voici la raison du succès de *Madame Angot*. Le trafic des biens nationaux, les fournitures de l'armée et, surtout, un monsieur agiot, firent que des millionnaires s'improvisèrent du jour au lendemain. Au lieu de dissimuler leur réussite, tous ces parvenus étalaient un luxe inouï, insultant au malaise général.

Dès qu'on sut que la *Mère Angot* daubait à grands coups sur les parvenus, le succès phénoménal de la pièce fut assuré.

Parmi ces fortunes si vite acquises, deux seulement pouvaient à peu près justifier leur origine par une découverte utile, celle de Séguin et d'Ouvrard, qui, ayant trouvé un nouveau et expéditif moyen de tanner le cuir, avaient obtenu la fourniture des chaussures de l'armée.

A côté de ces deux noms, plaçons celui de Mosler, leur burlesque contemporain, qui, lui, proposa le comique moyen d'arriver à chausser fort juste et très-économiquement les troupes en faisant tanner les pieds des conscrits!!!

Séguin tenta trois fois d'assister à une représentation de *Madame Angot*, et trois fois il fut forcé de quitter sa place devant les huées des spectateurs.

— Je me ferai jouer la pièce chez moi et pour moi seul, finit par dire le parvenu millionnaire.

Mais il ne put réaliser ce projet, car il

eut beau offrir une somme de cinquante mille francs pour cette représentation à domicile dont il serait l'unique spectateur, le directeur refusa énergiquement.

Quant à Ouvrard, qui arrivait bon second, après Séguin, dans l'exécution publique, il fit preuve, à propos de *Madame Angot*, de cet esprit qui, dans maintes circonstances, l'a toujours rendu supérieur à son rival.

Averti de ce qui l'attendait par l'accueil que, trois fois, les spectateurs de la Gaité avaient fait à Séguin, il trouva le moyen de voir la pièce, dans la salle et sans charivari, en offrant le spectacle gratis à tout le régiment de dragons dont le colonel était alors celui qui est mort maréchal Sébastiani.

On vient de terminer la liquidation de toutes les dépenses faites à Paris par le shah de Perse et sa suite.

Rien qu'un petit détail: Savez-vous pour combien ces messieurs ont absorbé de vins et de liqueurs variés pendant dix-huit jours qu'ils ont séjourné dans la capitale?

Pour 21,135 francs!

Ce serait déjà joli pour des... Polonais; mais pour des Musulmans, c'est plus que roide.

Heureusement qu'Allah est grand et... oublieux!

Un joli poisson d'avril fut imaginé, il y a quelques années, par les principaux rédacteurs du journal anglais le *Standard*.

A la fin de mars, la feuille anglaise annonça qu'une exposition d'ânes aurait lieu le 1<sup>er</sup> avril dans la salle d'Islington.

Au jour dit, un grand nombre de curieux se rendent à l'endroit indiqué, et ne sont pas peu surpris de trouver qu'en fait d'ânes... il n'y avait que les visiteurs.

La plupart des personnes s'amuserent de ce canard du 1<sup>er</sup> avril; quelques-unes s'en fâchèrent et voulurent intenter un procès au journal.

Une anecdote à propos de M. Granier de Cassagnac père:

Au temps où Hugo travaillait à sa *Notre-Dame-de-Paris*, on lui annonça, un jour, qu'un inconnu demandait à lui parler.

— Qu'il revienne plus tard, dit le poète.

— C'est qu'il insiste pour être reçu aujourd'hui même.

— Qu'il entre, alors.

Un jeune homme entra.

— Monsieur, dit-il au poète, voici, en deux mots, le but de ma visite. Je crois avoir été l'objet d'une mystification, et je m'adresse à vous pour éclaircir mes doutes. Il y a un mois encore, j'étais professeur d'histoire à l'Université de Toulouse: malheureusement, en dehors de mes travaux, je faisais des vers, et naturellement je me permis de vous les envoyer. Vous sont-ils jamais parvenus? Je l'ignore; toujours est-il qu'en réponse à chacun de mes envois, je reçus une lettre signée de votre nom, lettre remplie d'éloges et m'engageant à donner ma démission pour venir à Paris. J'ai eu la faiblesse de me laisser prendre à ces éloges; j'ai donné ma démission et me voici.

— Avez-vous ces lettres sur vous?

Le jeune homme tendit un petit paquet à Victor Hugo.

— Mais ça n'a jamais été mon écriture! s'écria le poète.

— C'est ce que m'a dit une personne à qui je les montrai ce matin. Donc, j'ai été mystifié (!!!), c'est tout ce que je voulais savoir.

— Qu'allez-vous devenir, seul à Paris?

— Je n'en sais rien.

— Eh bien! monsieur, puisque c'est un peu à cause de moi que vous vous trouvez dans une aussi fâcheuse position, voulez-vous me permettre d'essayer de vous en tirer? Voici une lettre pour Bertin, le directeur du *Journal des Débats*; je vous recommande très-chaudement, et je ne doute pas qu'il ne trouve à vous caser. Allez le voir, et bonne chance.

Le lendemain même, le protégé de Victor Hugo entra aux *Débats*.

J'ai gardé son nom pour la fin; il s'appelait Granier de Cassagnac... qui, depuis... *quantum mitabatur ab illo!*

## Lettre de M. Rochefort

A M. VICTOR HUGO.

Un courrier spécial d'Australie vient d'apporter à M. Victor Hugo, par l'entremise de

M. Edmond Adam, la lettre suivante de M. Rochefort:

Ce papier où j'écris, cher maître, Est le papier du gouverneur. Cela vous étonne, et peut-être Me prenez-vous pour un chapeur. Non! Jourde était le secrétaire De ce gouverneur calme et doux, Lequel lui permettait d'en faire Une provision pour nous!

Or, je veux vous conter l'histoire De ma paisible évaison. Ce n'est pas pour en tirer gloire, Ce fut simple d'invention, Simple à préparer, simple à faire, Nous avions des gardiens de choix... Notre fuite était sans mystère, La sentinelle était sans voix.

Tout ça, c'est des affaires de femmes, Comme disait si bien Dupuis. Grousset, l'enfant chéri des dames, Par sa beauté nous a servis. Il avait séduit une belle Qui, séduisant un commandant, Et qui, même à la sentinelle, Sut recommander son amant.

De mon côté, dans ma sacoche, J'avais des louis bien serrés, Que l'ordre moral en ma poche Avait fort sottement laissés. Grousset charmait par sa figure, Par mon or j'étais tout-puissant, Et, pour nous, dans cette aventure, Nous avions l'honneur et l'argent.

Aussi je ne craignais nul piège; Les officiers étaient charmants. Je n'avais devant mon cortège Que des soldats obéissants. Jourde marchait d'un air paterne, Ayant dans ses mains le trésor, Moi, j'éclairais de ma lanterne, Car je la tiens fort bien encor.

Une barque était sur la plage. Elle prit la mer doucement, Et puis, sans faire aucun tapage, Nous gagnâmes le bâtiment. Quand nous fûmes sur le navire, Un coup de canon nous fit peur, Mais bientôt on nous vit en rire, Car c'était le canon d'honneur.

Bref à Sidney nous arrivâmes. Ah! quels triomphes éclatants! Partout des mâts, des oriflammes Et des lampions éblouissants!

On est fort bien en Australie. A Melbourne, je vois venir Les amis d'une ancienne amie; Pour moi quel tendre souvenir! Mogador y fut consulé, Quand Chabrilan l'y conduisit; Ça me rappelle ma jeunesse, La jeunesse de Brididi.

A bientôt, ma France bénie, Et prépare notre retour! Nous mettrons en Calédonie Les conservateurs à leur tour, Mais quand ils seront dans cet île, Je le jure par tous les dieux, La fuite en sera moins facile, Et nous les y garderons mieux.

Ah! j'oubliais... Voulez-vous dire A Meilhac, cet esprit charmant, Que sur ma fuite il peut écrire Un libretto réjouissant, Car cela tient de l'opérette; Dupuis y jouerait les Groussets Léonce se ferait ma tête... Vous voyez d'ici quel succès!

De Baron la face ahurie Figurerait le gouverneur. Comme il entrerait en furie: — « Rochefort parti! quel malheur! » Puis, en accourant sur la plage, Au moment où le bateau part, Il s'écrierait, d'un air sauvage, — « Nous arrivons toujours trop tard. »

Henri ROCHFORT.

Pour copie conforme:

C. J.

Pour les articles non signés: P. GODDARD.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,**  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.  
Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.  
L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.  
Le 60<sup>e</sup> fascicule, MAN à MAR, est en vente.

**DOUZE NOELS PROVENÇAUX**  
DE NICOLAS SABOLY (1669 à 1674),  
Traduits en vers français et arrangés en chœur pour trois ou quatre voix (hommes et femmes),  
Par CHARLES SOULLIER,  
Auteur des traductions lyriques des grands compositeurs italiens et allemands.  
PRIX DE LA COLLECTION : 3 fr. — Chaque Noël séparé, 1 fr. — Chaque partie séparée d'un chœur, 30 centimes.  
Chez Gustave AVOCAT, éditeur, 27, Faubourg Montmartre, à Paris.

Eviter les contrefaçons  
**CHOCOLAT  
MENIER**  
Exiger le véritable nom



**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phibisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhar, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N<sup>o</sup> 49.842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes et nausées. — N<sup>o</sup> 46.270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N<sup>o</sup> 46.210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N<sup>o</sup> 46.218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N<sup>o</sup> 18.744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N<sup>o</sup> 49.522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n<sup>o</sup> 62.913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863.  
La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.  
MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économe encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière en chocolat, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tassés, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicer, rue Saint-Jean ; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière.

rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers, — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

**Marché de Saumur du 4 avril.**

Froment (l'h.) 77 k.	29 80	Huile de lin.	50
2 <sup>e</sup> qualité.	74	Graine tréfle	50
Seigle . . . . .	75	— luzerne	50
Orge . . . . .	65	Foin (h. bar.)	780
Avoine, bar.	50	— Luzerne	780
Fèves . . . . .	75	Paille	40
Pois blancs.	80	Amandes	50
— rouges.	80	— cassées	50
Graine de lin.	70	Cire jaune.	50
Colza . . . . .	65	Chanvres 1 <sup>re</sup>	250
Chanvris . . . . .	50	— qualité (50 k. 500)	51
Huile de noix	50	125	49
— chenevis	50	3	45

**COURS DES VINS.**  
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	à 190
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 100
Ordin., envir. de Saumur 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 85
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 80
Saint-Léger et environs 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 90
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 80
Le Puy-N.-D. et environs 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 75
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 70
La Vienne, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 70

ROUGES (2 hect. 20).

Souzy et environs, 1873	1 <sup>re</sup> qualité	à 145
Champigny, 1872.	1 <sup>re</sup> qualité	à 135
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 120
Yarrais, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 125
Yarrais, 1873.	2 <sup>e</sup> id.	à 115
Bourgueil, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	à 145
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 135
Restigné 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 130
Chinon, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 135
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 115

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 AVRIL 1874.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	59 70	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	815	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	281 25	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	85	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	638 75	3	75	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	412 50	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	73	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	295	2	50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	347 50	»	2 50
5 % Emprunt 1871 . . . . .	95 05	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	515	»	»	Société autrichienne, j. janv. . . . .	»	»	»
Emprunt 1872 . . . . .	95 05	»	»	Charentes, 400 fr. p. h. août.	340	»	3 75				
— libéré . . . . .	95 12	»	»	Est, jouissance nov.	507 50	3	75				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	222 50	»	50	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	892 50	2	50				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	419 50	1	50	Midi, jouissance juillet. . . . .	600	3	75				
— 1865, 4 % . . . . .	450	»	1 25	Nord, jouissance juillet. . . . .	1020	1	25				
— 1869, 3 % t. payé.	294 75	»	75	Orléans, jouissance octobre. . . . .	802 50	»	6 50				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	264 25	»	75	Ouest, jouissance juillet, 65.	512 50	»	3 75				
Banque de France, j. juillet.	3880	5	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»				
Comptoir d'escompte, j. août.	557 50	2	50	Compagnie parisienne du Gaz.	695	1	95				
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	432 50	2	50	Société Immobilière, j. janv.	12	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»								

**GARE DE SAUMUR**  
(Service d'hiver, 5 novembre).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

2 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	omnibus.
9 — 09 — — — omnibus.	
1 — 33 — — — soir,	
4 — 18 — — — express.	
7 — 37 — — — omnibus.	

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte	
8 — 30 — — — omnibus.	
9 — 50 — — — express.	
12 — 38 — — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — — express.	
10 — 30 — — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

**COMMUNE DES VERCHERS.**  
**ADJUDICATION DE TRAVAUX.**

Chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 5, des Rochettes à Beaugé.  
Le Maire de la commune des Verchers prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie des Verchers, le dimanche 26 avril 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :  
1<sup>o</sup> 723 mètres courants de terrassements . . . . . 260 f. 28  
2<sup>o</sup> 725 mètres courants d'empierrement . . . . . 2,798 01  
3<sup>o</sup> 4,000 mètres courants de rechargement, compris fournitures de matériaux d'entretien. . . . . 3,075 95  
4<sup>o</sup> Somme à valoir . . . . . 65 76  
Total général. . . . . 6,200 f. »

Le devis et le cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Doué, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Ensemble ou séparément,  
MAISON, rue du Temple, n<sup>o</sup> 12, et MAISON joignant, à l'angle de la rue Pavée.  
S'adresser audit notaire et à M. François PERCHER. (23)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1874,  
**Une Maison, Jardin, Remise, Écurie et Servitudes,**  
Située à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 25,  
Appartenant à M<sup>me</sup> BINEAU.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé.  
**VENTE MOBILIÈRE**

Le dimanche 12 avril 1874, à une heure de l'après-midi, en la maison de M. Couscher, sise à Grandfonds, commune de Brézé, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, à la vente publique aux enchères des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire de M. DE CHAPUISSET, ancien commandant du Fort à Saumur, et, en outre, de divers meubles et objets mobiliers garnissant ladite maison.  
Il sera vendu :  
Lits, sommiers élastiques, matelas, couvertures, draps, linge, garde-robe, batterie de cuisine, vaisselle, livres, ustensiles de ménage, tables, une pendule de cheminée, un buffet de salle à manger, fauteuils, chaises, un secrétaire, un buffet de cuisine, deux armoires, deux commodes, plusieurs tables de nuit, un guéridon, une vieille voiture à quatre roues et quantité d'autres objets.  
On paiera comptant, plus cinq pour cent. (144)

**A CÉDER**

DE SUITE,  
**UNE AUBERGE,** au centre de la ville, bien achalandée, avec matériel et marchandises.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

**UNE MAISON**  
Située à Panvigne,  
A quatre kilomètres de Saumur et commune de Villebernier,  
Composée de quatre chambres au rez-de-chaussée, donnant sur la Levée; greniers sur le tout; cave; remise, écurie, hangar et jardin, à volonté.  
Entrée en jouissance à la volonté des preneurs.  
S'adresser à M. BEAUFILS, qui l'occupe. (133)

**A LOUER**  
Pour le 24 juin prochain,  
**UNE MAISON**  
Au centre de la ville,  
Comprenant :  
Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;  
Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;  
Trois chambres de domestiques et greniers;  
Cour, écurie et remise; caves.  
S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, Grand'Rue. (28)

**A VENDRE**

D'OCCASION,  
Un **TALBURY** à quatre roues, en très-bon état, et un **BON CHEVAL** de douze ans.  
S'adresser au bureau du journal.

**MAISON A LOUER**

Avec servitudes, cour et jardin.  
S'adresser à M<sup>me</sup> TESSIÉ.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.  
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.  
ABONNEMENTS :  
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.  
Par un mandat sur la poste, rue GUENEAUD, 15, à Paris.  
La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.  
Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.

**MALADIES SECRÈTES** GUÉRISON CERTAINE EN PEU DE JOURS

PAR LES DRAGÉES DE SAVONULE AU BAUME DE COPAHU PUR  
Du Docteur LEBEL (André), Pharmacien de la Faculté de Paris, 113, rue Lafayette.  
Le Savonule LEBEL, approuvé par les Facultés de Médecine de France, d'Angleterre, de Belgique et d'Italie, est infiniment supérieur à toutes Capsules ou Injections, toujours inertes ou dangereuses (ces dernières surtout, par les rétrécissements qu'elles occasionnent).  
Les Dragées de Savonule LEBEL, de différents n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, constituent une médication complète, appropriée au tempérament de chacun, à l'ancienneté, à la gravité de la maladie.  
Le Savonule LEBEL, agréable à prendre, ne fatigue jamais l'estomac et produit toujours une guérison radicale en peu de jours. — Prix des divers n<sup>os</sup>, 3 et 4 fr.  
Dépôt à Saumur, chez M. BESSON, pharmacien. (122)

**LE NORD**

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie à Primes fixes, Etablie en 1840.  
Siège central : 4, rue Le Peletier, Paris.  
**16 millions de garantie.**

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE :  
**R. CHUPIN,**  
pour l'arrondissement de Saumur et les départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire.

M. CHUPIN demande des agents sérieux. Appointements fixes et fortes remises.  
S'adresser, par lettre, à M. CHUPIN, expert à Fontevrault (Maine-et-Loire). (555)

**LA SANTÉ PUBLIQUE**

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes  
CONDITIONS D'ABONNEMENT  
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.  
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.